LE FAIRE SOI-MÊME ?

Le secret du succès dans la lutte aux punaises, c'est une intervention rapide et adéquate. Il ne faut pas donner aux punaises le temps de se multiplier et de se déplacer.

Il n'est pas recommandé de faire un traitement contre les punaises soi-même parce que :

1. Une infestation de punaises est un problème complexe et difficile à régler.
2. Effectuer un tel traitement requiert un savoir-faire et des connaissances que seuls les professionnels détiennent.
3. Il faut savoir manipuler les insecticides à appliquer et posséder l'équipement nécessaire.
4. Le traitement doit inclure un suivi approprié. Souvent, plus d'un traitement peut être nécessaire.
5. N'utilisez pas n'importe quel insecticide. Prenez conseil auprès d'un professionnel certifié membre de l'AQGP qui vous recommandera le bon produit et la bonne méthode.

Si une personne choisit tout de même de faire ce traitement sans avoir recours à un professionnel, elle doit utiliser un insecticide homologué pour la lutte aux punaises et suivre à la lettre le mode d'emploi.

La honte et la colère ne servent à rien quand un problème de punaises des lits survient. L'important, c'est d'avoir une bonne communication entre les locataires et leur propriétaire. Celui-ci doit pouvoir réagir rapidement et communiquer avec un professionnel qualifié.

NOUS JOINDRE

POUR VOTRE TRANQUILLITÉ CONSULTEZ TOUJOURS UN PROFESSIONNEL RECONNU ET MEMBRE DE **L'ASSOCIATION QUÈBÉCOISE DE GESTION PARASITAIRE.**

Par la poste
7400, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 410
Montréal (Québec) H1M 3M2

Par courriel
aqgp@spg.qc.ca

Par téléphone
514-355-3757
1-800-663-2730

Par télécopieur
514-355-4159



WWW.AQGP.CA





LES PUNAISES DES LITS
LA RESPONSABILITÉ DE TOUS !



CARACTÉRISTIQUE DE L'INSECTE

« ELLES FONT UN RETOUR EN FORCE DANS NOTRE ENVIRONNEMENT. IL FAUT S'EN OCCUPER RAPIDEMENT ET ADÉQUATEMENT. »

Les punaises des lits sont des insectes brunâtres, visibles à l'œil nu. Leur taille moyenne est d'environ 4 millimètres (1/8 de pouce). Elles sont actives surtout la nuit et se trouvent généralement près de nos lieux de repos (coutures de matelas, sommiers, sofas, fauteuils, jointures de meubles, etc.) Elles se nourrissent de sang humain. Elles sont attirées jusqu'à leurs victimes par le CO2 et la chaleur que le corps humain dégage. Les infestations de punaises peuvent causer des problèmes à leurs victimes (piqures, boutons, démangeaisons, stress, insomnies, etc.). Ces réactions varient d'une personne à l'autre. Toutefois, il n'y a de preuves de transmission de maladies par les punaises des lits. Les femelles peuvent pondre de 2 à 4 œufs par jour, qui prendront entre 6 et 17 jours pour éclore. Elles les déposent dans les endroits où ils ne risquent pas d'être dérangés, par exemple dans les cavités des vis de la base ou de la tête de lit.

Comment les détecter ?
Démangeaisons, piqures sur la peau, petites taches de sang sur les draps ou taches noires sur les coutures des matelas ou des sommiers : voilà les principaux indices de leur présence. On trouve généralement trois à quatre piqures regroupées. Les parties exposées des bras, du dos, du cou, entre autres, sont les plus susceptibles d'être piquées.

ATTENTION
CES RÉACTIONS VARIENT D'UNE PERSONNE À L'AUTRE. CERTAINES RÉAGISSENT FORTEMENT D'AUTRE MOINDREMENT VOIR MÊME PAS DU TOUT.



PRÉVENTION

Il existe des moyens simples de prévenir une infestation de punaises. Voici quelques gestes à faire régulièrement, en guise de prévention :

- Passer régulièrement l'aspirateur dans la maison.
- Inspecter fréquement matelas, sommiers, têtes de lit, tables de chevet et alentours pour vérifier qu'il n'y ait aucune trace de leur présence.
- Inspecter soigneusement les vêtements et meubles d'occasion (surtout les matelas et fauteuils) avant d'en faire l'acquisition, car ils peuvent abriter ces insectes et les introduire dans un foyer.
- Les vêtements fraichement arrivés (neufs ou usagés) devraient passés par la sécheuse pendant 30 minutes à plus de 55°C (131°F) avant d'être suspendus dans une penderie.
- Il est possible de détruire la population par congélation en entreposant au froid constant les vêtements à -18°C pendant cinq (5) jours.
- Il est souvent inutile de jeter ses meubles.

Le rembourrage de certains meubles rend la détection des punaises plus difficile.

Leur mode de propagation
Les punaises sont surtout transportées dans les valises, sacs à mains ou sacs à dos, dans les vêtements, les meubles ou la literie. Elles peuvent aussi se propager d'un appartement à l'autre.

Depuis quelques années, ces insectes prolifèrent dans les villes et dans les centres de villégiature.

IMPORTANT
LAISSEZ LES MEUBLES, LITERIES OU LINGES DIVERS AVEC LEURS PUNAISES LÀ OÙ ILS SONT : SUR LE TROTTOIRS
NE LES INVITEZ PAS CHEZ VOUS

LES RESPONSABILITÉS...

du locataire

1. Il est primordial d'aviser immédiatement son propritaire dès que l'on aperçoit des punaises dans son appartement.
2. Si le propriétaire ne semble pas agir, prendre contact avec un représentant de la division des permis et inspections de la municipalité.
3. Ne rien entreposer sous les matelas et les lits.
4. Avant de procéder à la préparation de la pièce à traiter, informez-vous auprès du professionnel en gestion parasitaire mandaté (exterminateur). Certaines entreprises le feront pour vous.

Pour assurer la réussite du traitement, la collaboration de toutes les personnes concernées - locataires, propriétaire, professionnel en gestion parasitaire - est essentielle !

du propriétaire

1. Dès qu'il est avisé de la présence de punaises dans un logement, entreprendre des démarches, auprès d'un professionnel et de ses locataires , afin de corriger la situation.
2. Permettre au professionnel en gestion parasitaire de visiter toutes les pièces du logement touché et tous les logements adjacents dans l'immeuble afin d'enrayer l'infestation.

du professionnel en gestion parasitaire

1. Aviser le propriétaire et le locataire de la préparation préalable au traitement et des précautions à prendre par la suite.
2. Prendre tous les moyens possibles pour détecter la présence de punaises dans toutes les pièces d'un appartement et des appartements adjacents dans l'immeuble.
3. S'assurer que toutes les punaises ont été détruites, quel que soit leur stade de développement (des œufs aux adultes), donc que le traitement a été efficace.
4. Remettre au client un rapport détaillé qui inclut une garantie de résultat.